



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **seconde réunion (extraordinaire)** de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le **jeudi 24 mars 2005** à 16 h 30 (immédiatement après la première réunion extraordinaire) en la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin (400, rue Sainte-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Ratification du mode de convocation de la réunion extraordinaire
 3. Grève étudiante : position du SPUQ
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Jacques Pelletier, appuyée par Benoit Duguay, André Breton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Ratification du mode de convocation de la réunion extraordinaire

Le secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil, rappelle les dispositions apparaissant à l'article 11 (b) des *Statuts et règlements* du SPUQ, en ce qui concerne la constitution légale d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée par le Comité exécutif dans un délai de moins de trois (3) jours.

Sur proposition de Georges A. LeBel, appuyée par Bernard Élie, l'Assemblée générale ratifie à l'unanimité le mode de convocation de la réunion extraordinaire décidé par le Comité exécutif.

3. Grève étudiante : position du SPUQ

Le 1^{er} vice-président, Jacques Duchesne, relate d'abord les actions engagées par le SPUQ depuis le début du conflit. Il passe ensuite à la présentation des projets de résolution soumis à l'assemblée. Le premier projet de résolution portant sur la « grève étudiante » réitère tous les appuis déjà formulés. Le second projet de résolution portant sur l'« intervention policière » réitère la dénonciation de celle-ci.

Le secrétaire, Jocelyn R. Beausoleil, donne à ce moment lecture des deux (2) projets de résolution.

Sur l'invitation du président d'assemblée, André Breton, des étudiants présents à titre d'observateurs s'expriment en rapport avec la situation. Ils rappellent qu'ils ont mené depuis quelques mois une réflexion sur les moyens de pression à utiliser et que c'est à la suite de la réaction du gouvernement qu'il y a eu un mouvement de grève générale. Leur objectif est d'obtenir que l'on revienne sur l'ensemble de la réforme annoncée du Programme d'aide financière aux études. Des applaudissements montent alors de la salle de réunion pour saluer les propos tenus.

L'assemblée reprend ses délibérations.

Sur proposition d'Éric Pineault, appuyée par Monique Régimbald-Zeiber, un amendement demande qu'au premier projet de résolution portant sur la « grève étudiante », soient ajoutés les points suivants :

- « 5. INVITE les membres du SPUQ à participer le mercredi 30 mars 2005 au piquetage devant les pavillons de l'UQAM, en solidarité avec les étudiantes, étudiants;
6. CONFIE au Comité exécutif du SPUQ le mandat d'organiser une conférence de presse conjointe avec les autres syndicats de l'UQAM et avec les associations facultaires étudiantes de l'UQAM, lors de laquelle on expose les revendications pour un retrait total de la réforme du Programme d'aide financière aux études et un réinvestissement dans l'éducation ».

Après les interventions de quelques participants à la réunion qui estiment que le SPUQ doit être présent dans le débat, l'assemblée se dit prête à voter et l'amendement est adopté à l'unanimité.

L'on revient ainsi à la proposition principale telle qu'amendée, dont l'assemblée dispose de la manière suivante.

05AG287 Grève étudiante

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU la grève étudiante en cours pour obtenir l'annulation de la compression de 103 millions de dollars effectuée dans le Programme d'aide financière aux études du gouvernement du Québec;
- ATTENDU que cette compression représente une menace sérieuse pour l'accessibilité aux études supérieures et qu'elle contribue à l'endettement étudiant;
- ATTENDU que l'accessibilité aux études supérieures constitue un droit démocratique fondamental;
- ATTENDU les prises de position antérieures du SPUQ contre les compressions apportées au Programme d'aide financière aux études et pour le maintien du « gel » des droits de scolarité;
- ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée générale :

1. RENOUVELLE son appui aux revendications étudiantes concernant l'accessibilité aux études supérieures et le maintien du « gel » des droits de scolarité;
2. RÉITÈRE son soutien aux exigences étudiantes relatives aux compressions effectuées dans le Programme d'aide financière aux études du gouvernement du Québec;

3. REFORMULE son appui à la grève engagée par l'ensemble du mouvement étudiant pour obtenir la satisfaction de ses revendications légitimes;
4. EXIGE du gouvernement québécois qu'il accorde satisfaction aux revendications étudiantes et qu'il annule la compression de 103 millions de dollars effectuée dans son Programme d'aide financière aux études;
5. INVITE les membres du SPUQ à participer le mercredi 30 mars 2005 au piquetage devant les pavillons de l'UQAM, en solidarité avec les étudiantes, étudiants;
6. CONFIE au Comité exécutif du SPUQ le mandat d'organiser une conférence de presse conjointe avec les autres syndicats de l'UQAM et avec les associations facultaires étudiantes de l'UQAM, lors de laquelle on expose les revendications pour un retrait total de la réforme du Programme d'aide financière aux études et un réinvestissement dans l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'on passe à l'examen du second projet de résolution portant sur l' «intervention policière».

Certains participants à la réunion font remarquer que ça leur semble inopportun parce que maintenant un peu dépassé.

Le 1^{er} vice-président, Jacques Duchesne, rappelle l'intervention faite par l'intersyndicale le jeudi 17 mars 2005, pour que la situation que nous avons vécue à l'UQAM dans la nuit du 10 au 11 mars 2005 ne se répète pas à l'avenir. À cette occasion, on a demandé à l'administration de faire un geste de bonne foi envers les étudiantes, étudiants. Dans la suite, les plaintes déposées par l'administration ont été retirées le lundi 21 mars 2005. Il s'agit maintenant de dénoncer l'idée d'avoir fait de l'Université un poste de police, d'y avoir séquestré les étudiantes, étudiants et d'y avoir dressé des actes d'accusation. La direction de l'Université demande au SPUQ d'intervenir auprès des étudiantes, étudiants comme intermédiaire dans cette affaire, mais le SPUQ ne le fera que si ces derniers le lui demandent expressément.

Sur proposition de Livain Breau, appuyée par Benoit Duguay, un premier amendement demande que l'on reformule le point 2 comme suit : « DEMANDE à la direction de l'UQAM de négocier avant tout recours intempestif et injustifié aux forces policières dans l'enceinte universitaire ».

À la suite d'un vote, le premier amendement est rejeté à la majorité.

Sur proposition de Charles Halary, appuyée par Éric Pineault, un second amendement demande que l'on ajoute le point 3 suivant : « DEMANDE à la direction de l'UQAM d'assumer les frais légaux de la défense des étudiants arrêtés lors de l'intervention policière ».

À la suite d'un vote, le second amendement est adopté à la majorité.

L'on revient ainsi à la proposition principale telle qu'amendée, sur laquelle le vote est demandé.

05AG288 Intervention policière

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'intervention policière à l'UQAM dans la nuit du 10 au 11 mars 2005, faite à la demande de la direction de l'Université, et les arrestations d'étudiants effectuées dans le cadre de cette opération;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE l'Assemblée générale :

1. CONFIRME et RÉITÈRE la dénonciation de l'intervention policière injustifiée à l'UQAM dans la nuit du 10 au 11 mars 2005, telle que formulée dans la déclaration commune des syndicats de l'UQAM émise le lendemain de cette intervention;
2. BLÂME la direction de l'UQAM pour son recours intempestif et injustifié aux forces policières dans l'enceinte universitaire;
3. DEMANDE à la direction de l'UQAM d'assumer les frais légaux de la défense des étudiants arrêtés lors de l'intervention policière.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(opposition manifeste : Jean P. Boucher)

Levée de la réunion à 17 h 10.

Le président,

Le secrétaire,

Jacques Pelletier

Jocelyn R. Beausoleil

/cb

*Liste des documents remis
(Assemblée générale du SPUQ [seconde réunion extraordinaire] du jeudi
24 mars 2005)*

1. Projet d'ordre du jour.
2. SPUQ, *Le SPUQ et les revendications étudiantes*, synthèse des actions engagées par le SPUQ dans le conflit (d'octobre 2003 au 23 mars 2005).
3. SPUQ, *Grève étudiante*, projet de résolution à la **seconde réunion (extraordinaire)** de l'Assemblée générale du SPUQ du 24 mars 2005.
4. SPUQ, *Intervention policière*, projet de résolution à la **seconde réunion (extraordinaire)** de l'Assemblée générale du SPUQ du 24 mars 2005.